



SECTION SAD



LJ/SC

## LES SALARIÉS DE LA DISTRIBUTION EXPRIMENT LEURS EXIGENCES

Depuis plusieurs semaines, des informations relayées par la presse mettent en avant des projets se voulant « alternatifs » à la distribution des quotidiens, cette dernière étant aujourd'hui essentiellement assurée par la messagerie Presstalis. Ainsi, le SNDP (Syndicat national des Dépositaires de presse) se dit prêt pour septembre 2012 à assurer le couplage portage et vente au numéro à partir de ses dépôts. De leur côté, les éditeurs de PQN envisagent d'assurer la distribution de leurs titres en partenariat avec la PQR, un test étant programmé dans les jours à venir.

À ces « attaques » de l'extérieur viennent s'ajouter plusieurs cessions d'actifs au niveau du groupe Presstalis. Le dernier Conseil d'administration, où siègent dorénavant les éditeurs, a entériné la vente à la société Decaux de 95 % des parts de Mediakiosk et la vente de plusieurs dépôts au concurrent désigné, les MLP (Messageries lyonnaises de presse).

Ces différentes réflexions et décisions, qu'elles émanent des éditeurs ou du groupe, nous interpellent quant à leur finalité. En effet, quand les MLP, placées en situation de rivale, confortent leurs positions sur le niveau 2, les éditeurs actionnaires qui président aujourd'hui aux destinées de Presstalis optent pour une logique qui s'apparente à un dépeçage des actifs du groupe. Non seulement cette stratégie favorise le concurrent mais surtout, elle risque de fragiliser à terme notre positionnement sur ce secteur.

C'est dans ce contexte que pour la SAD, la direction envisage le rapprochement opérationnel d'agences et que des rumeurs persistantes font état d'une réorganisation des fonctions commerciales.

Tout cela, loin d'apporter des solutions, vient encore plus semer le trouble dans l'esprit des salariés de la SAD.

Pour notre organisation syndicale, l'ensemble de ces mesures apparaît en décalage, voire contraire aux objectifs définis dans l'accord du 5 avril 2011.

Non seulement le SGLCE CGT a participé activement aux discussions, mais il a su prendre ses responsabilités en paraphant tout récemment cet accord portant sur l'organisation des services commerciaux et d'exploitation. Ainsi, comme vous-même Monsieur CARISEY, notre organisation syndicale est comptable de sa mise en œuvre et du respect de la bonne application de toutes les mesures qu'il contient.

Sur ce point, si certains engagements comme les nouvelles organisations de travail sont appliqués et portent aujourd'hui leurs fruits, d'autres, comme la réintégration d'activités — notamment les plateformes et les mesures de développement commercial — sont loin d'être tenus.

.../...

Cette situation est bien évidemment jugée INACCEPTABLE par la très grande majorité des salariés !

Ces derniers se sont beaucoup investis pour faire vivre l'accord et, loin de verser dans le fatalisme ou de baigner dans la morosité, ils sont convaincus que les objectifs tels que précisés en préambule de l'accord du 5 avril sont porteurs d'avenir pour eux-mêmes et pour la SAD.

Ils attendent de leurs directions le respect des accords et de l'audace pour faire que les dispositions concernant la réintégration et le développement des activités de traitement et commerciales soient rapidement mises en œuvre.

Oui, Monsieur le Directeur ! Comme notre organisation syndicale, les salariés de la SAD estiment que le respect des engagements est l'un des fondamentaux de ce qu'on appellerait le « contrat social » qui lie organisation syndicale, direction et salariés de l'entreprise.

À moins de vouloir rompre avec cette logique, ce qui ne semble pas être votre souhait — et au travers vous, celui de la direction de la SAD et peut-être même celui du groupe — vous vous devez d'apporter des réponses sur :

- le respect des engagements,
- la reconnaissance de la SAD comme entité une et indivisible,
- le maintien des accords collectifs,
- le maintien et le développement du périmètre d'activité,
- le maintien des missions (traitement des flux, commercial, comptabilité) dévolues à la SAD (dépositaires).

Pour notre organisation syndicale, les réponses que vous apporterez devront être claires et sans équivoque pour qu'une crise de confiance ne s'installe pas entre les interlocuteurs que nous sommes.

Pour notre part, si ces conditions sont réunies, il va de soi que notre organisation syndicale s'inscrira comme nous l'avons toujours démontré dans un processus de discussions paritaires où la négociation aura tout son sens.

*Paris, le 4 novembre 2011*